

**N° D'ORDRE : 2018-103**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 21**Pouvoirs : 05**Excusés : 01**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 26**Date de convocation : 18 Septembre 2018*SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h51, participe à compter du point n°6) - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain - M. LHOMME Bernard – M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain – M. CHAMBELLAND Michel à Mme MONTAGNE Françoise - Mme BALS Fabienne à M. MARIN Michel - Mme LABROUSSE Sylvie à M. HOEHN Gérard -

Absents : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Excusé : M. KUHLMANN Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**11 – CREATION DE TROIS POSTES A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la création de trois postes à temps complet. En effet, dans le cadre du bon fonctionnement du service public assuré par la Mairie de Saint Mandrier, Monsieur le Maire propose de créer :

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Indice Brut</b>	<b>Indice Majoré</b>
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	347-407	325-467
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	347-407	325-467
Chef de Service de la Police Municipale	Chef de Service de la Police Municipale	366-591	339-498

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une promotion interne concernant le poste de Chef de service de la Police Municipale et de deux stagiairisations s'agissant des deux autres postes créés.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter la création des trois postes à temps complet pour le bon fonctionnement des services de la mairie.

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU ladite convention.

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'approuver la création des trois postes à temps complet pour le bon fonctionnement des services de la mairie.**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26 Septembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**